

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

P1. Météo

P.3 Colza

P2. Biodiversité et santé des
agrosystèmes

A RETENIR

- **R ressortir les cuvettes jaunes si ce n'est pas déjà fait.**
- Toutes premières captures du charançon de la tige du colza. Vol non généralisé. **Le redoux incite à la surveillance des cuvettes dans les prochains jours.**
- Les parcelles les plus précoces sont au stade C2 (entre-nœuds visibles).

Météo

Prévision à 7 jours :



(Source : Météo France, ville de Sainpuits (89), 18/02/2025 à 10h00. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Ces notes visent à accompagner la démarche agroécologique portée par le bulletin de santé du végétal.

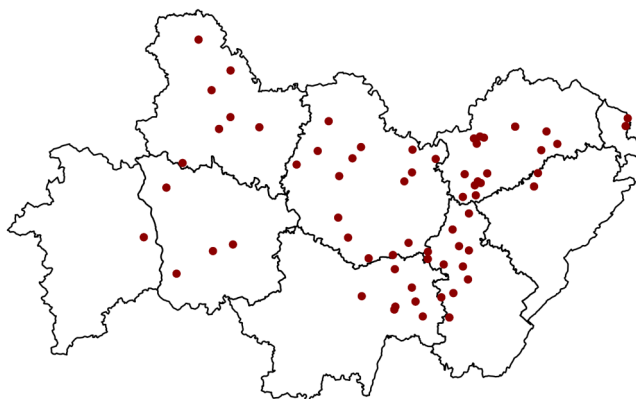




COLZA

RESEAU 2024-2025

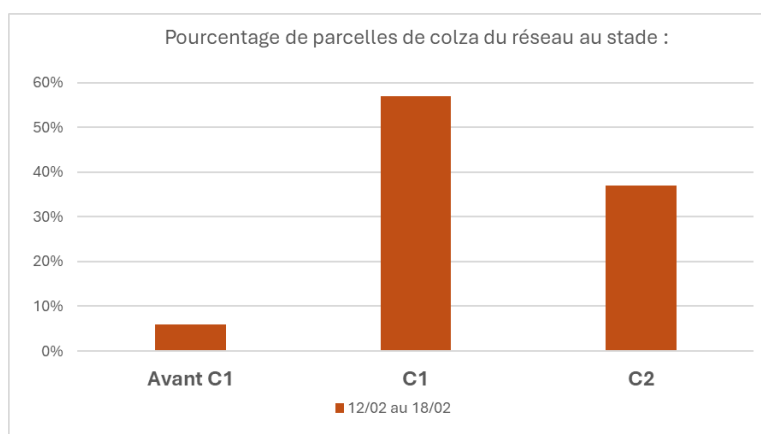
Pour ce premier BSV colza de 2025, les observations ont été réalisées sur 65 parcelles du réseau.



Localisation des parcelles observées du 12 au 18 février 2025

Stades des colzas

La reprise de végétation est engagée sur la quasi-totalité des parcelles du réseau, avec une majorité de parcelles au stade C1 (apparition de jeunes feuilles). Les parcelles entrent progressivement en montaison, avec 37% au stade C2 (apparition de tige entre les pétioles). Les températures douces des prochains jours seront favorables au développement des colzas.



Quelques parcelles ou zones de parcelles présentent des excès d'eau, provoquant rougissement et dépérissement des pieds de colza.

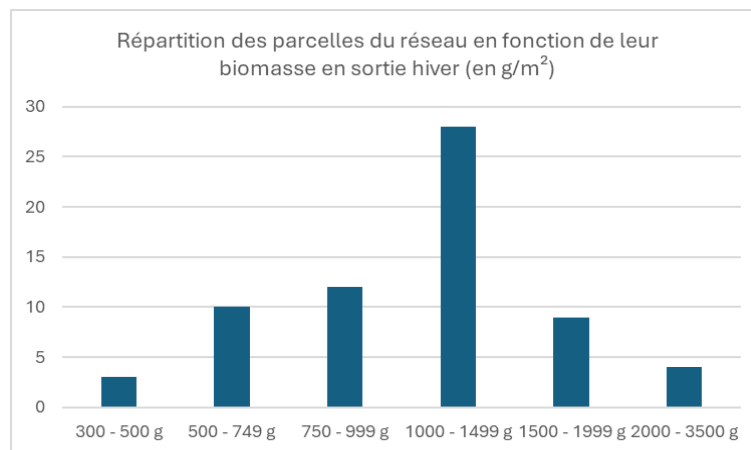


A droite : Colza ennoyé à Meilly sur Rouvres - 21 (Maxime Richard – CA 21)
 Au centre : Zone avec pertes de pieds dû aux excès d'eau à Villy Le Moutier 21 (Victoire Lefèvre – Terres Inovia)
 A droite : Pourrissement de pivots (Patrick Chopard – CA 39)

Biomasses vertes aériennes

Des mesures de biomasse verte aérienne ont été réalisées dans 66 parcelles du réseau en sortie hiver (entre le 27/01 et le 17/02). Les biomasses sont très variables en reprise de végétation, ce qui influencera le niveau de fertilisation azotée.

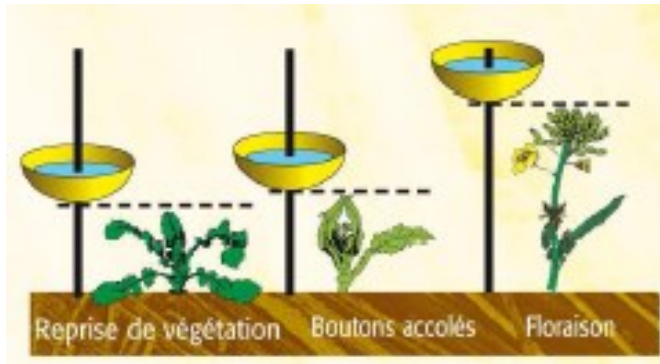
Les zones tassées ou mal implantées à l'automne continuent d'être visibles en sortie d'hiver.



Mise en place des cuvettes

Pour observer les arrivées d'insectes au retour des conditions favorables, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, **remettez vos cuvettes jaunes**.

Les pièges sur végétation doivent être remis en place dans les parcelles de colza pour être en mesure de capturer le moment venu les premiers charançons qui se porteront sur les cultures.



- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente.
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple).
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation.
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine.

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé, à la faveur des températures douces. Et c'est bien le cas dans certains secteurs, où l'on observe les premières captures en cuvette.

En effet, à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviométrie sont suffisants pour caractériser les conditions de vol des charançons de la tige. Le vol débute dès 9°C et se généralise à 12°C.

Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible - souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges. Le charançon de la tige du chou est recouvert d'une abondante pilosité rousse puis grise. On peut distinguer une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen, bien visible sur le dos, et surtout l'extrémité de ces pattes est brun orangé (rousse).

Le charançon de la tige du colza est le plus gros des charançons rencontrés sur colza. Il a une forme ovale, une couleur gris cendré et le bout des pattes est noir.



1. Charançon de la tige du colza 2. Charançon de la tige du chou

La nuisibilité est liée aux œufs que le charançon de la tige du colza dépose dans la tige. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite.

Le risque conjugue donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaque à la moelle. Ce ravageur est considéré comme peu nuisible.

Période de risque :

Elle conjugue la présence de femelles aptes à pondre avec celle d'une tige tendre du colza. Le risque pour la plante débute dès l'apparition des premiers entre-nœuds (passage de C1 - BBCH 30 à C2 - BBCH 31) et se poursuit jusqu'au stade E (BBCH 57 - boutons floraux séparés).

Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles.

Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.



Photo Terres Inovia

Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas de seuil pour le charançon de la tige du colza. Étant donné la nuisibilité potentielle de cet insecte, nous considérons que sa seule présence dans les parcelles constitue un risque.

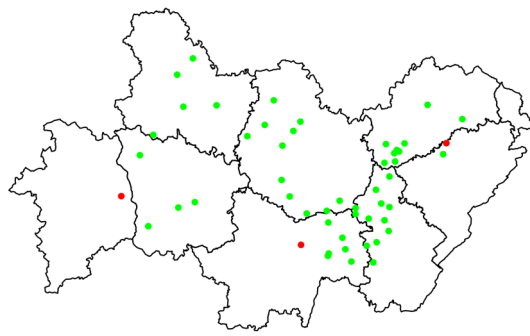
Tenir compte également de la précocité de reprise de la culture, qui peut être différente d'une variété à une autre et donc d'une parcelle à une autre.

Le risque est maximal 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige, c'est-à-dire du passage de C1 à C2).

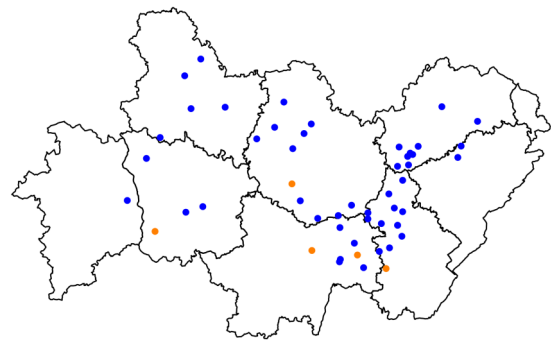
Observations :

Jusqu'à récemment, les conditions météorologiques fraîches étaient peu propices au vol du charançon de la tige du colza. 3 cuvettes sur 51 relevées dénombrent ce nuisible, à hauteur de 1 charançon/cuvette. Les communes concernées sont : Précy (18), Granges (71) et Ollans (25).

Dans le même temps, 5 cuvettes sur 51 relèvent la présence de charançons de la tige du chou. Les captures vont de 1 à 10 individus avec une moyenne à 2 charançons.



Piege : Nb de charancons tige du colza : ● [0 - 0] ● [0 - 11]

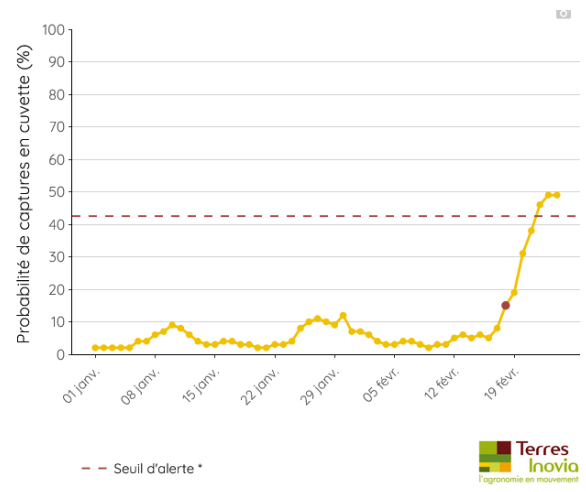
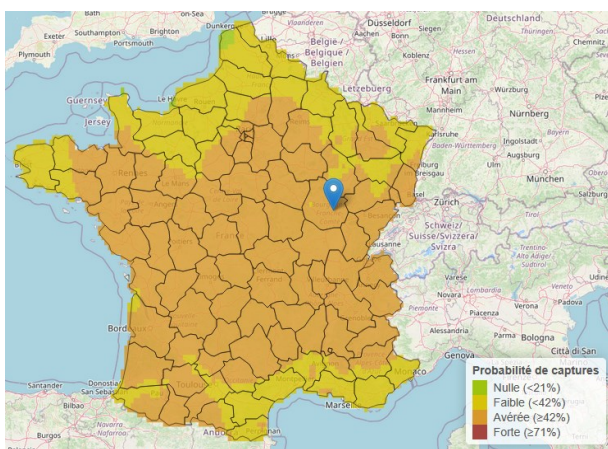


Piege : Nb de charancons tige du chou : ● [0 - 0] ● [0 - 10]

Répartition du nombre de captures du charançon de la tige du colza (à gauche) et du chou (à droite) du 12/02/25 au 18/02/25

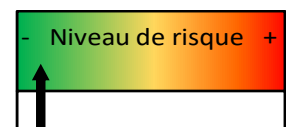
Terres Inovia a développé un nouvel [outil d'aide à la décision pour la prédiction des vols de ravageurs](#), notamment ceux des charançons de la tige du colza (voir ci-dessous une capture d'écran de l'OAD).

Le redoux prévu sur les prochains jours est favorable au vol du charançon de la tige du colza. C'est ce que confirme la modélisation pour la station de Dijon (21) sur le graphique de droite, avec une probabilité de captures accrue en fin de semaine. La carte (à gauche ci-dessous) pour dimanche 23 février confirme cette probabilité de captures à l'échelle de la région.



Analyse du risque :

Absence de capture ou vol non généralisé du charançon de la tige du colza quel que soit le stade du colza : risque faible. **Surveiller l'évolution des captures.**



Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDIS ETS BRESSON - ARVALIS - AXEREAL - CA 21 - CA 25-90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - YNOVAE - SENOGRAIN - SEINE YONNE - COOP BOURGOGNE DU SUD - DIJON CEREALES - EPLEFPA VESOUL - FREDON BOURGOGNE - GIROUX SAS - INTERVAL - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SARL PATRICK LEGUY - SOUFFLET AGRICULTURE - TERRE COMTOISE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.